ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
Troisième session, 61e législature

FEUILLETON ET AVIS – Jour de séance 15
le jeudi 19 novembre 2026

AFFAIRES COURANTES

Prière
Présentation d'invités
Déclarations de condoléances et de félicitations
Déclarations de députés
Questions orales (30 minutes)
Dépôt de documents
Déclarations de ministres
Présentation des pétitions
Réponses aux pétitions et aux questions écrites
Présentation des rapports de comités
Dépôt de projets de loi
Avis de motion
Avis d'affaires émanant de l'opposition
Motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre
Votes par appel nominal différés
Affaires du jour

AFFAIRES DU JOUR

PROJETS DE LOI D'INITIATIVE MINISTÉRIELLE ET ORDRES MINISTÉRIELS

PROJETS DE LOI D'INITIATIVE MINISTÉRIELLE DONT LA TROISIÈME LECTURE EST ORDONNÉE

8, *Loi modifiant la Loi sur la réglementation des jeux*. L'hon. M. Legacy.
9, *Loi modifiant la Loi sur l'électricité*. L'hon. M. Legacy.

COMITÉ PERMANENT DE LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE

7, *Loi modifiant la Loi sur les licences de brocanteurs*. L'hon. M. Gauvin.
10, *Loi modifiant la Loi sur l'éducation*. L'hon. M^me^ C. Johnson.
11, *Loi sur les permis visant les services de traitement des dépendances*. L'hon. M. McKee, c.r.
12, *Loi concernant les jeunes, les marchés numériques et l'utilisation de la technologie*. L'hon. M. McKee, c.r.
14, *Loi concernant les mesures de réforme de l'impôt foncier*. L'hon. M. Kennedy.

PROJETS DE LOI DEVANT RECEVOIR LA SANCTION ROYALE

2, *Loi modifiant la Loi sur le recouvrement des dommages-intérêts et des coûts des soins de santé imputables aux opioïdes*. L'hon. M. Dornan.
3, *Loi concernant le défenseur des enfants, des jeunes, des aînés et de la santé mentale.* L'hon. M. McKee, c.r.
4, *Loi modifiant la Loi sur la Cour provinciale*. L'hon. M. McKee, c.r.
5, *Loi sur les accords de non-divulgation*. L'hon. M. McKee, c.r.
6, *Loi modifiant la Loi sur les normes d'emploi*. L'hon. M^me^ Townsend.
13, *Loi modifiant la Loi sur l'Université de Moncton*. L'hon. M. D'Amours.

MOTIONS ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

Motion 9 — L'hon. M. Legacy, appuyé par l'hon. M^me^ Holt, proposera, le mardi 1^er^ décembre 2026, la résolution suivante :
que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement pour le compte de capital.

Motions réglées

Motion 1 — L'hon. M^me^ Holt. Adoption de la motion le 21 octobre 2026.
Motion 5 — M. M. LeBlanc. Débat sur la motion le 27 octobre 2026 ; adoption de la motion le 27 octobre 2026.

AFFAIRES ÉMANANT DE L'OPPOSITION

[*sous réserve de préavis donné conformément au paragraphe 44(4) du Règlement*]

MOTIONS ÉMANANT DE L'OPPOSITION

Motions pouvant faire l'objet d'un débat

Motion 7 — M^me^ Bockus, appuyée par M^me^ M. Johnson, proposera, le jeudi 19 novembre 2026, la résolution suivante :

attendu que les personnes âgées dans les foyers de soins et les foyers de soins spéciaux du Nouveau-Brunswick méritent d'avoir accès à un niveau de soins directs qui est adapté à leurs besoins, respecte leur dignité et assure leur sécurité ;

attendu que les pensionnaires des foyers de soins ont de plus en plus de besoins complexes pour ce qui est des soins médicaux, de la mobilité et des capacités cognitives et requièrent ainsi une aide concrète et une supervision accrues ;

attendu que le Nouveau-Brunswick ne dispose actuellement d'aucune norme provinciale de transparence en ce qui a trait à l'établissement du nombre d'heures de soins directs que chaque pensionnaire devrait recevoir quotidiennement ;

attendu que la Nouvelle-Écosse a établi une norme de 4,1 heures de soins directs par pensionnaire par jour, que l'Ontario s'est engagé à fournir 4,0 heures de soins directs et que l'Île-du-Prince-Édouard fournit entre 3,5 et 4,6 heures de soins directs ;

attendu que le gouvernement fédéral recommande un seuil minimum de 4,1 heures de soins directs par patient par jour ;

attendu qu'un nombre suffisant d'heures de soins directs est essentiel pour que les pensionnaires obtiennent en temps opportun l'aide dont ils ont besoin pour se laver, utiliser les toilettes, prendre leurs repas, prendre leurs médicaments, se déplacer, assurer leurs soins personnels, socialiser et répondre à leurs autres besoins quotidiens ;

attendu qu'un manque de personnel et qu'un nombre insuffisant d'heures de soins directs peuvent contribuer à l'épuisement professionnel du personnel, faire augmenter le nombre de lits inoccupés, accroître les pressions qui s'exercent sur les hôpitaux et les foyers de soins ainsi que réduire la capacité d'assurer des soins sécuritaires aux pensionnaires dont les besoins sont de plus en plus complexes ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement du Nouveau Brunswick d'augmenter le nombre d'heures de soins directs financées qui sont fournies aux pensionnaires des foyers de soins du Nouveau-Brunswick et de le porter à au moins 4,1 heures par pensionnaire par jour,

que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à établir une norme provinciale transparente sur les heures de soins directs dans les foyers de soins spéciaux, en fonction du niveau de soins requis par les pensionnaires et en tenant compte des normes comparables adoptées dans les autres provinces de l'Atlantique

et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à réaliser à l'échelle provinciale une évaluation comparative des heures de soins directs dispensées et financées dans les foyers de soins et les foyers de soins spéciaux, notamment pour déterminer l'incidence des postes vacants, de l'absentéisme et du roulement du personnel.

Motion 3 — M^me^ Scott-Wallace, appuyée par M. Ames, proposera, le jeudi 29 octobre 2026, la résolution suivante :
attendu que, dans le passé, ont été accordés au Canada pour aider les familles plusieurs types de crédits qui visaient à favoriser une vie active, dont le crédit d'impôt pour la condition physique des enfants, un crédit de 500 $ accordé en soutien aux familles pour les inciter à faire d'un mode de vie actif une priorité ;
attendu que le crédit d'impôt pour la condition physique des enfants a été aboli en 2017 par les Libéraux fédéraux ;
attendu que, en Saskatchewan, la prestation pour les familles actives donne de bons résultats pour les familles admissibles dont les enfants prennent part à des activités sportives, culturelles et récréatives ;
attendu que, en raison du coût élevé de la vie, bon nombre de familles n'ont pas les moyens d'inscrire leurs enfants à des activités bénéfiques pour leur santé ;
attendu que, selon les données les plus récentes de Statistique Canada, 70 % des gens du Nouveau-Brunswick ont un excès de poids ou sont obèses ;
attendu que la Société médicale du Nouveau-Brunswick, la Fondation des maladies du coeur du Nouveau-Brunswick et Diabète Canada ont qualifié d'épidémie la prévalence de l'obésité au Nouveau-Brunswick et ont dans le passé demandé au ministère de la Santé d'élaborer une stratégie relative à l'obésité ;
qu'il soit résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à mettre sur pied la prestation du Nouveau-Brunswick pour les familles actives afin de fournir aux familles du Nouveau-Brunswick dont le revenu est inférieur à 80 000 $ par année une prestation de 200 $ par enfant pour les aider à couvrir les frais d'inscription à des activités sportives, culturelles et récréatives.
Amendement proposé par l'hon. M^me^ Thériault, appuyée par M. Bourque, que la motion 3 soit amendée comme suit :
dans le paragraphe de la résolution, par la substitution, à tout ce qui suit les mots « le gouvernement à », de « examiner des options qui permettraient de réduire les barrières financières à la participation aux sports, à l'activité physique, aux activités récréatives et aux activités culturelles pour les enfants et les jeunes du Nouveau-Brunswick. ».
Sous-amendement proposé par M. Cullins, appuyé par M. Ames, que l'amendement à la motion 3 soit amendée comme suit :
par l'ajout, après « Nouveau-Brunswick », de « et à faire rapport à la Chambre d'ici à la fin de l'exercice financier des progrès de l'examen ».
[Débat interrompu faute de temps]

Motion 8 — M^me^ M. Johnson, appuyée par M. Lee, proposera, le jeudi 19 novembre 2026, la résolution suivante :
attendu que les jeunes adultes et les jeunes familles du Nouveau-Brunswick doivent composer avec une augmentation des coûts liés au logement, aux services de garde, au transport, à la nourriture et à d'autres produits de première nécessité ;
attendu que la décision de fonder ou d'élargir une famille ne devrait pas être limitée par la capacité des jeunes adultes du Nouveau-Brunswick à assumer les coûts de base engagés pour élever des enfants ;
attendu que le coût des biens essentiels pour les nourrissons et les enfants, y compris les couches, les vêtements pour enfants, les chaussures et les sièges d'auto, représente un fardeau financier considérable pour les jeunes familles ;

attendu que d'autres provinces canadiennes ont pris des mesures pour réduire le fardeau fiscal qui pèse sur les familles qui achètent des produits essentiels pour enfants, telles que la remise de la portion provinciale de la TVH sur les couches et les vêtements pour enfants admissibles qu'accorde l'Ontario au point de vente ;
attendu que le Nouveau-Brunswick doit demeurer concurrentiel pour ce qui est d'attirer les jeunes adultes et de les garder ici par la création de conditions leur permettant de faire carrière, d'acheter une maison et de fonder une famille ;
attendu que fournir aujourd'hui un appui aux jeunes familles constitue un investissement dans l'avenir économique, social et démographique à long terme du Nouveau-Brunswick ;
qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement du Nouveau-Brunswick à élaborer une stratégie globale en matière d'abordabilité pour les familles, laquelle réduirait les obstacles financiers auxquels se heurtent les jeunes familles, ainsi qu'à étudier la possibilité d'un allègement de la taxe provinciale sur les produits et services essentiels pour enfants et de mesures pour rendre le logement, les services de garde et d'autres produits et services essentiels plus abordables pour les familles du Nouveau-Brunswick.

Motion 10 — M. Monahan, appuyé par M. Lee, proposera, le jeudi 3 décembre 2026, la résolution suivante :
attendu que le Nouveau-Brunswick continue d'être aux prises avec d'importants défis démographiques et de main-d'oeuvre, notamment une population vieillissante et la perte de jeunes gens du Nouveau-Brunswick qui quittent la province à la recherche d'un emploi et de meilleures possibilités économiques ;
attendu que le fait de fournir un allègement provincial ciblé de l'impôt sur le revenu aux jeunes travailleurs remettrait plus d'argent directement dans les mains des gens du Nouveau-Brunswick au début de leur carrière, les aiderait à gérer la hausse du coût du logement, des transports, de l'éducation et de la vie quotidienne et créerait une autre mesure les incitant à demeurer dans la province ;
attendu que l'Ontario a présenté un projet de loi visant à éliminer l'impôt sur le revenu provincial sur le revenu de la tranche d'imposition la plus basse pour les travailleurs de moins de 27 ans, ce qui montre qu'un allègement ciblé de l'impôt sur le revenu destiné aux jeunes travailleurs représente une politique digne de considération pour attirer et maintenir en poste des travailleurs ;
qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement du Nouveau-Brunswick à envisager et à présenter une mesure législative visant à éliminer l'impôt sur le revenu provincial sur la première tranche de 60 000 $ de revenu imposable gagné par les personnes du Nouveau-Brunswick de moins de 25 ans à titre de mesure pour attirer et maintenir en poste de jeunes travailleurs, renforcer la main-d'oeuvre du Nouveau-Brunswick et inciter les jeunes gens du Nouveau-Brunswick à bâtir leur avenir dans la province.

Motion 11 — M. Monahan, appuyé par M^{me} Scott-Wallace, proposera, le jeudi 3 décembre 2026, la résolution suivante :
attendu que l'agriculture fait partie intégrante de l'économie du Nouveau-Brunswick et qu'elle contribue à la sécurité alimentaire et à l'autosuffisance ;
attendu que les foires et les expositions agricoles constituent une vitrine pour les producteurs agricoles actuels et permettent de favoriser et de promouvoir l'agriculture comme choix de carrière pour les jeunes ;
attendu que les foires et les expositions contribuent à bâtir un sentiment d'appartenance et de communauté dans les régions rurales du Nouveau-Brunswick ;

attendu que, selon une étude menée par l'Association canadienne des foires et expositions, les retombées économiques locales d'une petite foire agricole au Canada sont généralement estimées à 750 000 $;
attendu que 13 foires et expositions agricoles se tiennent actuellement chaque année un peu partout au Nouveau-Brunswick, lesquelles sont toutes représentées par l'Association des foires et expositions du Nouveau-Brunswick ;
attendu que la subvention pour la sensibilisation à l'agriculture que verse le gouvernement du Nouveau-Brunswick à l'Association des foires et expositions du Nouveau-Brunswick pour appuyer les foires n'a pas augmenté depuis plus de 20 ans ;
attendu que la subvention annuelle pour la sensibilisation à l'agriculture ne s'élève actuellement qu'à 15 000 $ pour l'Association des foires et expositions du Nouveau-Brunswick et qu'à 5 000 $ par foire, mais que le gouvernement de la Nouvelle-Écosse fournit plus 22 000 $ à chaque grande foire agricole et plus de 11 000 $ à chaque petite foire agricole ;
attendu que la subvention pour la sensibilisation à l'agriculture ne peut être consacrée à l'amélioration des infrastructures, mais que, en Nouvelle-Écosse, les subventions peuvent être employées à de telles fins ;
attendu que, en Nouvelle-Écosse, le montant des subventions, leurs modalités et leurs conditions sont renégociés tous les 10 ans avec la Exhibition Association of Nova Scotia ;
qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement du Nouveau-Brunswick à :

- adopter les recommandations sur les subventions de financement formulées par l'Association des foires et expositions du Nouveau-Brunswick, lesquelles feraient passer le montant total de la subvention pour la sensibilisation à l'agriculture de 80 000 $ par année à 410 000 $ par année (30 000 $ par foire et 20 000 $ pour l'Association des foires et expositions du Nouveau-Brunswick),
- changer la structure de la subvention pour que des fonds puissent être consacrés aux besoins liés aux infrastructures,
- établir, au titre de l'entente, un mécanisme d'examen et de renégociation décennal du montant de la subvention, de ses modalités et de ses conditions.

Motion 12 — M^me^ Scott-Wallace, appuyée par M. Hogan, proposera, le jeudi 3 décembre 2026, la résolution suivante :
attendu que les soins à domicile assurent davantage de liberté et de dignité aux personnes âgées qui peuvent vivre chez elles et que les coûts des soins à domicile sont inférieurs aux coûts d'une hospitalisation ou des soins en foyer de soins ;
attendu que ne pas fournir de soins à domicile à une personne âgée qui est en mesure de vivre chez elle peut entraîner une détérioration accrue liée à l'âge, des visites à l'hôpital et la nécessité d'un placement dans un établissement de soins de longue durée ;
attendu que l'absence de soins à domicile se traduit par des pressions sur les hôpitaux, qui doivent accueillir des patients ayant besoin d'un autre niveau de soins en attendant que ceux-ci soient admis dans un établissement de soins de longue durée ;
attendu que, vu les seuils fixés au Nouveau-Brunswick relativement à l'octroi d'une subvention pour soins à domicile, lesquels sont de 27 500 $ pour les personnes seules et de 38 500 $ pour les couples, et malgré une augmentation de 10 %, les soins à domiciles entraînent encore des coûts considérables pour ces patients qui vivent en dessous ou près du seuil de la pauvreté ;
attendu que, dans d'autres provinces, les barrières financières liées à l'obtention de soins à domicile sont inférieures, notamment en Ontario, où les soins à domicile sont fournis gratuitement après l'évaluation des besoins d'un patient ;

attendu que l'élimination de barrières financières liées à l'obtention de soins à domicile permet d'appuyer les personnes âgées et, de ce fait, les établissements de soins de longue durée et les hôpitaux ;
qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à augmenter davantage les seuils de revenus relatifs à l'octroi d'une subvention pour soins à domicile afin de refléter le coût actuel de la vie, d'appuyer les personnes âgées et de réduire les pressions qui s'exercent sur les hôpitaux par l'élimination de barrières financières liées à l'obtention de soins à domicile.

Motions réglées

Motion 2 — M. Savoie. Débat sur la motion le 5 novembre 2026 ; adoption de la motion amendée le 5 novembre 2026.
Motion 4 — M^me^ Bockus. Débat sur la motion le 29 octobre 2026 ; adoption de la motion amendée le 29 octobre 2026.

Motions retirées

Motion 6 — M^me^ Bockus. Retrait le 4 novembre 2026.

PÉTITIONS

1, L'hon. M^me^ Landry — présentée le 28 octobre 2026. (Réponse, le 18 novembre 2026)
2, M. Lee — présentée le 29 octobre 2026. (Réponse, le 13 novembre 2026)
3, M. Coon — présentée le 4 novembre 2026.

RAPPORTS DE COMITÉS

Comité permanent de la politique économique
— premier rapport déposé le 5 novembre 2026.
— deuxième rapport déposé le 17 novembre 2026.
— troisième rapport déposé le 18 novembre 2026.

Shayne Davies,
greffier de l'Assemblée législative